



## *Synthèse du plan stratégique de CERISE*

**Le plan stratégique découle du projet associatif** et s'organise en référence à la vision et à l'ambition formulée dans le projet afin de tendre à sa réalisation. Il concerne toute l'association et oriente donc les projets du centre social et de l'hébergement.

Le projet associatif s'est donné pour ambition de passer d'une association jouissant d'une bonne réputation auprès de ses usagers, de ses tutelles et de ses pairs à une association qui rayonne auprès d'eux car elle aura su combiner l'esprit d'initiative et d'invention de ses origines, développer l'innovation sociale et managériale tout en satisfaisant aux exigences actuelles de rigueur gestionnaire, de formalisation, d'évaluation et de validation de ses actions et expérimentations.

**L'obtention du label IDEAS** est venu couronner fin 2017 un premier plan de 3 ans dont l'objectif était de revisiter l'organisation associative de fond en comble pour satisfaire aux normes contemporaines de gouvernance et de gestion, et permettre à l'association de diversifier ses modes de financements et donc de retrouver de la latitude par rapport à ses bailleurs publics.

Le plan stratégique 2017-2021 s'articule autour de quatre axes de développement :

- **mettre en évidence nos connaissances et savoir-faire, formaliser, capitaliser, expérimenter ;**
- **densifier l'inscription et le maillage territorial de Cerise et amplifier la dynamique ;**
- **pérenniser le socle des financements, rechercher des ressources complémentaires ;**
- **mieux communiquer et transmettre.**

En application de ce plan CERISE a décidé de faire du numérique un levier de son projet associatif en :

- **communiquant mieux en externe sur ses valeurs, son projet, son action via un site internet entièrement repensé et refondu ;**
- **offrant de meilleurs outils à ses salariés, permettant de mieux gérer et administrer, favorisant le partage des informations, la synergie entre les différents projets, le travail collaboratif ;**
- **garantissant à ses usagers la sécurité de leurs données personnelles ;**
- **les aidant à construire une citoyenneté numérique réfléchie et à utiliser les ressources numériques ;**
- **développant des actions innovantes telles que les écritains publics numériques pour permettre à tous l'accès aux droits ;**
- **s'inscrivant dans le réseau du plan parisien pour l'inclusion numérique ;**
- **ajoutant aux financements publics un financement spécifique de la fondation AFNIC pour les actions favorisant l'inclusion numérique.**

Paris, le 18 février 2019